Mél.
8° 66
5

STATISTIQUE GRAPHIQUE

DE

L'Enseignement primaire

EN FRANCE

PAR

ÉMILE LEVASSEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT — ADMINISTRATEUR DU COLLÈGE DE FRANCE
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

5
Mél. 8° 66

Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 15 avril 1908

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS
5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
18, RUE DES GLACIS, 18

1908

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 390 101

STATISTIQUE GRAPHIQUE

DE

L'Enseignement primaire

EN FRANCE

5

Mil 8° 66

Les graphiques qui figurent à l'exposition du Ministère de l'instruction publique à Londres sont au nombre de six. Ils représentent le mouvement des écoles, du personnel enseignant, des élèves, quelques résultats de l'enseignement, les dépenses de l'enseignement primaire public.

Il existe des statistiques de l'enseignement primaire relevées par le Ministère de l'instruction publique depuis l'année 1829. Elles l'ont été assez régulièrement tous les trois ans, sous le règne de Louis-Philippe, jusqu'à l'année 1850. Après une interruption de treize ans, sous le régime de la loi du 15 mars 1850, elles ont été reprises sous le ministère de Victor Duruy, puis interrompues de nouveau depuis 1872.

En 1876 a été créée la Commission de statistique de l'enseignement primaire, et depuis ce temps les relevés ont été annuels. Tous les cinq ans, la commission publie le relevé général de l'enseignement primaire en France et en Algérie, en un volume précédé d'un rapport rédigé par le président de la commission avec le concours d'un inspecteur d'académie, d'un inspecteur primaire et des chefs de service de la Direction de l'enseignement primaire. Ce rapport, qui

commente non seulement les résultats de l'année, mais ceux des cinq années précédentes, est remis en épreuves aux membres de la commission, puis discuté et adopté en séance plénière de la commission.

Le premier volume contient la statistique de l'année scolaire 1876-1877. Le second, publié en 1880, plus considérable que les autres, est un document rétrospectif qui contient les statistiques comparées de 1829 à 1877. Les cinq autres volumes se rapportent aux années 1881-1882, 1886-1887, 1891-1892 et 1901-1902. Les écoles, maîtres, élèves de l'Algérie sont compris dans cette statistique depuis 1887.

Les données numériques des six graphiques sont extraites de ces volumes jusqu'en 1902. Les données postérieures à 1902 proviennent des archives du Ministère de l'instruction publique.

Ces graphiques font voir d'un coup d'œil les mouvements ascendants ou rétrogrades des diverses catégories d'écoles, ainsi que celui de leur personnel de maîtres et d'élèves. Les chiffres suivants, tirés des documents précités, précisent et commentent les courbes des graphiques.

Ils comprennent les écoles et les élèves des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures.

Mais ils ne comprennent ni les écoles maternelles, ni les maîtresses, ni les élèves de ces écoles.

I — ÉCOLES

La première statistique générale de l'enseignement primaire, dressée par ordre du ministre, accusait, en 1829, 30 536 écoles. Mais elle était incomplète et elle paraît n'avoir pas relevé les écoles spéciales de filles. Ce n'est qu'après la loi du 28 juin 1833 que cette statistique est devenue plus complète. Avant le vote de cette loi, elle accusait 42 092 écoles en 1832. Après le vote, en 1837, 52 779.

La courbe montre une rapide augmentation jusqu'en 1847 où l'on atteint probablement le chiffre de 63 028. La montée de la courbe est plus lente ensuite sous le régime impérial, jusqu'au ministère Duruy. Mais, sous ce ministère, elle s'élève brusquement de 68 761 en 1863 à 70 671 en 1866.

Le total des écoles primaires, élémentaires et supérieures, n'est plus que de 70 179 en 1872, après la perte de l'Alsace-Lorraine. En 1877, à la veille des lois républicaines sur l'instruction primaire, la courbe est à 71 547.

L'impulsion du régime républicain depuis 1878 lui imprime de nouveau une montée rapide jusqu'en 1902 où elle atteint 85 232. Depuis cette date, la suppression des écoles congréganistes l'a fait fléchir et nous la trouvons à 81 653 en 1906-1907.

Ce total des écoles se compose de plusieurs catégories.

Les écoles de garçons et écoles mixtes ont monté rapidement jusqu'en 1847 (31 420 en 1832, 38 720 en 1837 et probablement 43 614 en 1847). La courbe a fléchi en 1850 (39 390) et ne s'est relevée que sous le ministère Duruy (42 457 en 1866). Abaissée après 1870 (41 720 en 1872), elle était à 42 421 en 1876-1877. La courbe s'est relevée ensuite, mais d'une ascension lente, jusqu'à 68 740 en 1898-1899. Depuis cette époque, elle a été à peu près stationnaire à cause de la suppression des écoles congréganistes (68 425 en 1906-1907).

Les écoles spéciales de filles étaient parties de beaucoup plus bas (10 672 en 1832) ; elles étaient de 14 059 en 1837, à 19 414 en 1847, lorsque la loi du 15 mars 1850 leur a donné une existence légale dans les communes de plus de 800 habitants. La courbe s'est élevée particulièrement sous le ministère Duruy, qui a rendu obligatoire l'école spéciale de filles dans les communes de plus de 500 habitants. Elle était à 29 126 en 1876-1877. Elle a atteint 36 463 en 1901-1902, par une montée à peu près régulière. Depuis cette date

elle a baissé, comme les écoles des garçons, par suite de la suppression des écoles congréganistes, et elle n'était plus qu'à 33 228 en 1906-1907.

De 1837 à 1907, les écoles de filles ont augmenté de 19 169 élèves pendant que les écoles de garçons et écoles mixtes augmentaient seulement de 9 705. L'accroissement de ces dernières a été bien moins rapide ; aussi les deux courbes se sont-elles rapprochées. Il est vrai que beaucoup d'écoles mixtes ont été dédoublées en écoles de garçons et écoles spéciales de filles : ce qui a augmenté le nombre des secondes sans rien ajouter au nombre des premières.

La catégorie qui a le plus augmenté est celle des écoles publiques laïques et cette augmentation a été beaucoup plus rapide depuis 1880 qu'auparavant, à cause des lois républicaines. Il y en avait en 1843, première statistique qui les distingue, 38 095 ; en 1876-1877, 45 816. En 1882, à l'époque où ces lois étaient ou votées ou près de l'être, la courbe atteignait le chiffre de 51 732 ; elle s'est élevée progressivement à 64 288 en 1901-1902 ; puis, en cinq ans, à la suite de la substitution d'écoles laïques publiques aux écoles congréganistes publiques, elle a gagné environ 4 000 écoles (68 128 en 1906-1907).

Par contre, les écoles publiques congréganistes, qui n'étaient que 4 625 en 1843 et qui s'étaient élevées sous l'Empire, grâce à la loi du 15 mars 1850, jusqu'à 14 649, ont été réduites en nombre d'année en année, jusqu'à 4 110 en 1898-1899. Depuis cette année, par suite du décret du 27 juin 1902, puis de la suppression de l'enseignement congréganiste par la loi du 7 juillet 1904, la chute est devenue plus rapide, si bien qu'en 1906-1907 il ne restait que 452 écoles publiques congréganistes. Presque toutes étaient des écoles de filles.

Les écoles privées congréganistes, encore peu nombreuses sous le règne de Louis-Philippe (2 988 en 1843), ont augmenté rapidement pendant l'Empire et les premières années

de la troisième République (7 073 en 1877-1878). L'augmentation a continué jusqu'en 1901-1902 (14 817), date à partir de laquelle les décrets et la loi ont rapidement rabattu la courbe à 1 490 en 1906-1907.

Les écoles privées laïques ont eu une fortune tout autre. Elles ont continuellement fléchi jusqu'en 1902 : 14 130 en 1843, 2 568 en 1901-1902. Mais, depuis cette dernière date, la suppression des écoles congréganistes a subitement relevé la courbe, par suite principalement de la nécessité où ont été les écoles congréganistes de se transformer en écoles laïques sans cesser pour cela d'être confessionnelles, si bien que dès l'année suivante elle montait à 5 210 et qu'elle a atteint en 1906-1907 le chiffre de 11 583.

II — INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Les courbes du graphique des maîtres et maîtresses ressemblent naturellement beaucoup à celles des écoles. Toutefois, leur progression est en général plus rapide, ce qui se comprend, puisque les écoles urbaines laïques, ayant plus d'élèves qu'autrefois, ont aussi plus d'adjoints, et que, dans beaucoup d'écoles de bourg, on a nommé aussi des adjoints afin de soulager les classes qui renfermaient plus de cinquante élèves.

La courbe du nombre total (y compris les adjoints et adjointes) part de 59 735 en 1837 et atteint 110 238 en 1872. A partir de 1877 (110 709), la montée est continue et très rapide jusqu'en 1901-1902 (159 073). Dans les années suivantes, la fermeture des écoles congréganistes a réduit ce total à 151 914 en 1906-1907.

Le nombre des instituteurs (adjoints compris) était de 47 301 en 1843, premier relevé de cette espèce; il était de 50 549 en 1872 et il est monté jusqu'à 58 143 en 1898-1899. Depuis cette date, il est stationnaire et même rétrograde (66 045 en 1906-1907).

Le nombre des institutrices (adjointes comprises) a augmenté davantage. On en comptait seulement 28 234 en 1843. En 1876-1877, ce nombre avait déjà doublé (58 992), la loi du 15 mars 1850 ayant prescrit l'ouverture d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants ; il dépassait depuis 1863 celui des instituteurs. Il a continué à augmenter jusqu'en 1901-1902 (90 962). La laïcisation l'a fait décliner à 85 869 en 1906-1907.

Les instituteurs et institutrices publics laïques n'ont pas cessé d'augmenter en nombre : 40 831 en 1843, 50 260 en 1872. En 1881-1882, ils étaient 69 917. Le régime républicain les a multipliés et la courbe a pris une allure plus rapidement ascendante (102 917 en 1901-1902), très rapidement même depuis 1902 (114 719 en 1906-1907), à cause de la fermeture des écoles publiques congréganistes.

Les congréganistes attachés au service d'écoles publiques étaient 9 615 en 1843, puis, par le bénéfice de la loi du 15 mars 1850, 25 525 en 1863, date à partir de laquelle leur progrès est enrayé ; ils s'élèvent cependant à 26 823 en 1876-1877 ; c'est leur maximum. Leur nombre a diminué constamment ensuite, si bien qu'en 1901-1902 ils n'étaient plus que 5 697. La politique qui a prévalu depuis cette année a eu pour résultat qu'il n'y a plus, en 1906-1907, que 788 congréganistes, qui sont presque tous des femmes, dans les écoles publiques.

Dans les écoles privées, les congréganistes se sont maintenus beaucoup plus longtemps et leur nombre a été en progressant jusqu'au décret du 27 juin 1902. L'Empire leur a été propice ; ils n'étaient que 7 343 en 1843 ; ils étaient 22 278 en 1872, autant que dans les écoles publiques. Ce dernier nombre a doublé sous la troisième République (44 054 en 1901-1902). Les décrets du 27 juin 1902 et la loi du 7 juillet 1904 l'ont fait tomber à 5 988 en 1906-1907.

Les laïques ont eu, au contraire, une mauvaise fortune constante dans l'enseignement privé jusqu'en 1902. Au début

de cette statistique, en 1843, on en avait compté 17 746; il n'en restait que 6 392 en 1900-1901. Mais, les écoles congréganistes ayant été fermées, leurs maîtres et maîtresses, quittant la robe, ont rouvert des écoles laïques, et le nombre total des maîtres de cette catégorie est monté presque subitement à 30 419 en 1906-1907.

La fermeture des écoles publiques ou privées congréganistes a donc fait refluer vers l'enseignement laïque une partie de l'ancien corps enseignant congréganiste, en même temps qu'elle amenait une augmentation du nombre des maîtres et maîtresses laïques dans l'enseignement public, sans que pourtant les vides aient été entièrement comblés, puisque le total général accuse une diminution d'environ 7 000 personnes.

III — ÉLÈVES

Pour compter le total des élèves on ne peut pas faire fond sur la statistique de 1829 (1 358 000), qui est incomplète, à peine aussi sur celle de 1832 (1 937 000). Celle de 1843 accuse 3 164 000 élèves. La dernière statistique de la période impériale a donné, pour l'année 1866, 4 515 000 élèves, et la première de la République, 4 722 000 en 1872. En trente ans on avait donc gagné à l'école un peu plus de 1 million et demi d'enfants. Le progrès a continué jusqu'en 1888-1889, année qui fournit le maximum obtenu jusqu'ici (5 623 000 élèves), soit un nouveau gain de 900 000 élèves ; dans ces totaux sont compris les élèves des écoles primaires élémentaires et ceux des écoles primaires supérieures. Depuis ce temps, le nombre des élèves a été en rétrogradant jusqu'en 1900-1901 (5 527 000), puis il s'est légèrement relevé (5 585 000 en 1906-1907). D'où vient cet état rétrograde ou stationnaire ? Est-ce de la diminution du nombre des écoles ? Peut-être quelque peu. Mais la stagnation a commencé dix ans plus tôt. Il faut donc chercher la cause

principale dans la diminution de la natalité ; il n'y a probablement pas plus d'enfants qui se soustraient complètement à l'obligation scolaire aujourd'hui qu'il y a vingt ans, mais il y a moins d'enfants d'âge scolaire. Une autre cause est l'écourtement du stage scolaire obligatoire de sept ans par suite de la sortie prématurée des élèves, munis ou non du certificat d'études primaires.

En 1843, les écoles renfermaient 1 812 000 garçons et 1 351 000 filles. Les garçons ont conservé la supériorité du nombre, mais de très peu : 2 808 000 garçons et 2 777 000 filles en 1906-1907. La courbe des filles n'a pas cessé de se rapprocher de celle des garçons, et elle se confond presque avec elle aujourd'hui.

Ce sont les élèves des écoles publiques laïques qui ont le plus augmenté. L'augmentation a été plus rapide de 1877 à 1888, pendant le premier essor des institutions républicaines, période pendant laquelle ces écoles ont gagné environ un million d'élèves (3 027 000 en 1878-1879, 3 916 000 en 1888-1889). Il y a eu ensuite jusqu'en 1902 un arrêt correspondant à la stagnation générale du recrutement scolaire (3 953 000 en 1899-1900) et, en dernier lieu, une reprise rapide de la hausse, due très vraisemblablement à la fermeture des écoles congréganistes, publiques ou privées (4 542 000 en 1906-1907).

Le nombre des élèves des écoles publiques congréganistes a augmenté pendant l'Empire (677 000 en 1850, 1 151 000 en 1866) et durant les premiers temps de la troisième République (1 628 000 en 1876-1877). Il a baissé constamment depuis cette année et il était réduit à 285 000 en 1900-1901. Le décret de juin 1902 et la loi du 7 juillet 1904 l'ont abaissé à 40 000 en 1906-1907.

Les élèves des écoles privées congréganistes, qui étaient au nombre de 277 000 en 1850, se sont élevés jusqu'au nombre de 1 257 000 en 1900-1901 ; puis, par suite de la fermeture des écoles congréganistes, ils se trouvent réduits

en 1906-1907 à 187 000 élèves, qui sont surtout des élèves du sexe féminin.

Les élèves des écoles privées laïques avaient diminué en nombre, comme les écoles elles-mêmes, de 1850 (443 000) à 1901-1902 (118 600). Mais la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques libres a fait remonter le nombre à 814 000 en 1906-1907.

IV — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

La statistique peut fournir quelques renseignements sur les écoles et les élèves de l'enseignement primaire supérieur qui sont déjà compris dans les chiffres précités.

Cet enseignement est donné dans les écoles d'enseignement primaire supérieur qui sont des établissements distincts et dans les cours complémentaires qui sont des annexes aux écoles primaires élémentaires.

Sous le régime de la loi du 28 juin 1833, il avait été fondé un assez grand nombre d'écoles primaires supérieures : on en comptait 436 en 1850. Mais, la loi du 15 mars 1850 leur ayant retiré par prétérition leur caractère légal, ce nombre était tombé à 246 en 1881-1882. Le gouvernement républicain, depuis 1878 et surtout depuis 1881, en encouragea la fondation par des lois, décrets et subventions, et ces écoles, publiques et privées, se relevèrent au nombre de 306 en 1902-1903 et de 363 en 1906-1907. Le progrès a été rapide depuis une dizaine d'années.

Le nombre des cours complémentaires, publics et privés, est plus considérable que celui des écoles : 1 544 en 1902-1903 et 1 630 en 1906-1907.

Le nombre total des élèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires était de 30 130 en 1881-1882 et de 88 572 en 1906-1907 ; il a triplé en vingt-huit ans.

Il a plus augmenté dans les cours complémentaires que dans les écoles.

Dans les écoles, il a doublé, car on en relevait 23 225 en 1881-1882 (nombre inférieur à celui qu'avait constaté la statistique de 1850 [27 159]) et il s'est trouvé de 46 762 en 1906-1907.

Les cours complémentaires ne comptaient que 6 905 élèves en 1881-1882 ; ils en ont enregistré 41 810 en 1906-1907.

Le nombre total des garçons dans les écoles et dans les cours était de 21 639 en 1881-1882 et de 47 062 en 1906-1907. Celui des filles a passé de 8 501 à 41 062, se rapprochant beaucoup de celui des élèves du sexe masculin.

Dans les cours complémentaires, on compte même aujourd'hui un peu plus de filles que de garçons.

V — RÉSULTATS

Pour apprécier les résultats généraux de l'enseignement primaire en France, la statistique officielle ne fournit que des renseignements très rudimentaires.

D'abord le nombre des conscrits sachant lire. La proportion sur 100 conscrits a toujours été en augmentant, excepté dans quelques années accidentelles. En 1827, il n'y en avait que 42 sur 100. En 1847, à la fin du règne de Louis-Philippe, il y en avait 64,1 : accroissement de 22 °/₀ en vingt ans. En 1868, à la fin de l'Empire, on en trouve 80,2 sur 100 : accroissement de 16 °/₀ en vingt ans. En 1905, sous la troisième République, 96,6 sur 100 : accroissement d'environ 16 °/₀ en trente-sept ans. La proportion est devenue moins forte avec le temps, et la montée de la courbe qui la représente s'est ralentie, comme l'accroissement du nombre des élèves. C'est qu'il est moins difficile d'attirer à l'école et de munir des éléments de l'instruction les premières centaines de mille enfants que les dernières, plus réfractaires. Ainsi, les vingt dernières années, 88,5 en 1885 et 96,6 en 1905,

ne présentent qu'un accroissement de 8,1 °/₀. Dans la montée de la courbe, on n'aperçoit qu'un arrêt sensible, celui qui a suivi la perte de l'Alsace-Lorraine, une des régions de la France qui était le plus avancée sous le rapport de l'instruction primaire.

En second lieu, le nombre des époux et épouses qui ont signé leur acte de mariage. Cette statistique, qui ne date que de 1854, confirme à très peu près pour les hommes la statistique des conscrits. Ainsi, en 1854, pendant que 66,2 conscrits sur 100 savaient lire, 69 époux signaient leur acte de mariage; en 1880, 85,5 conscrits et 83,7 époux; enfin, en 1905, 96,6 conscrits et 96,9 époux.

Les épouses restent à un niveau inférieur : 53,2 sur 100 ont signé en 1854, 75,6 en 1880, 95,7 en 1905. Mais on voit qu'elles se sont, sous ce rapport, beaucoup rapprochées des hommes et qu'il n'y a plus, entre les deux sexes, qu'une très légère différence.

En troisième lieu, on peut consulter les certificats d'études primaires : c'est une institution qui date de la troisième République et qui s'est rapidement développée. En 1872, on en délivrait 5 158; en 1880, 57 336; en 1907, 218 014. Les filles qui, dans le principe, étaient fort en minorité (1 586 filles et 3 572 garçons en 1872), égalent presque les garçons en nombre aujourd'hui (100 307 filles et 117 707 garçons).

L'accroissement ne signifie pas que l'instruction ait gagné autant; il signifie surtout que l'institution est devenue plus populaire auprès des élèves et auprès des maîtres, qui s'en font un titre. Resterait à savoir si l'âge auquel l'élève est autorisé à passer l'examen n'abrège pas trop son stage scolaire et si le niveau de ce certificat, qui est nécessairement différent d'une région et d'un jury à un autre, a, d'une manière générale, baissé ou s'est maintenu; il doit être la preuve d'une instruction purement élémentaire, mais suffisamment solide.

VI — DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

On ne connaît pas les dépenses de l'enseignement privé. Les dépenses de l'enseignement primaire public comprennent les dépenses faites : 1° par l'État ; 2° par les communes ; 3° par les départements, et, en outre, les dons et legs. Elles sont, les unes obligatoires, c'est-à-dire imposées par la loi, relativement aux communes et aux départements ; les autres, facultatives.

Jusqu'en 1885, les dépenses extraordinaires des communes n'avaient pas été portées à la connaissance du Ministère de l'instruction publique : les dépenses ordinaires seules figuraient régulièrement dans ses comptes ; les dépenses de la ville de Paris n'y entraient pas non plus. Cependant, nous avons essayé de donner, d'après le second volume de la *Statistique de l'enseignement primaire,* un total approximatif des dépenses ordinaires et extraordinaires, que nous avons exprimé par une barre couleur or au-dessus des colonnes pleines en or, lesquelles représentent les dépenses de l'État, celles des départements et les dépenses obligatoires des communes.

Les dépenses pour construction et installation d'écoles ne sont pas comprises dans cette statistique. Le rapport sur la statistique de l'enseignement primaire en 1901-1902 évalue à plus de 1 milliard de francs le total des dépenses faites de ce chef par l'Etat, les départements et les communes de 1871 à 1902.

La loi du 28 juin 1833 autorisait les communes dont les ressources ordinaires ne suffisaient pas à l'entretien de leur école, à imposer leurs contribuables à 3 centimes additionnels à trois contributions directes, et les départements à s'imposer aussi 2 centimes que la loi du 10 avril 1867 a portés à 3 centimes. La loi du 19 juillet 1875 a élevé à 4 centimes la contribution communale et à 4 centimes la contri-

bution départementale. Les communes percevaient en outre la rétribution scolaire payée par les parents.

La loi du 16 juin 1881, en établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire, a supprimé la rétribution scolaire.

La loi du 19 juillet 1889 a complètement changé le système financier. L'État a pris à sa charge les traitements et certains suppléments de traitement, excepté dans les villes de plus de 100 000 habitants, pour lesquelles la contribution de l'État est limitée au produit des 4 centimes. Comme conséquence, les 8 centimes additionnels aux quatre contributions directes (4 centimes des communes et 4 centimes des départements) ont été dès lors levés pour le compte de l'État et versés au Trésor public.

En 1855, première année d'une statistique régulière, mais encore incomplète, le total de la dépense connue était de 29 millions et demi. A la fin de l'Empire (1869) il atteignait 58 millions, ayant augmenté sensiblement sous le ministère Duruy par suite de la loi du 10 avril 1867. Il atteignait le double (116 millions et demi en 1881), à l'époque du vote des lois républicaines, par suite d'un rapide accroissement annuel et, surtout, par l'application de la loi du 19 juillet 1875 sur les 4 centimes communaux et départementaux.

Les lois républicaines ont occasionné d'autres augmentations consécutives et très rapides, de sorte qu'en 1902, la dernière année dont nous ayons le compte complet dans les volumes de la *Statistique de l'enseignement primaire,* la dépense totale de l'enseignement primaire public s'élevait à 237 714 000 francs, Algérie comprise. D'après les données du Ministère de l'instruction publique, le total, qui ne comprend plus l'Algérie depuis qu'elle a un budget autonome, est monté pour l'année 1905 à 260 402 036 francs.

Les quatre principales sources qui ont alimenté le budget de l'enseignement primaire public l'ont fait dans des proportions très différentes, suivant les époques.

La rétribution scolaire, qui était le paiement direct par la famille du service rendu, s'était élevée de 9 millions en 1855 à 16 millions et demi en 1880. La loi du 16 juin 1881 l'a supprimée.

La dépense communale, dépense obligatoire (y compris la rétribution scolaire), qui n'atteignait pas tout à fait 20 millions en 1855, était montée à plus de 56 millions en 1880. La suppression de la rétribution scolaire réduisit la dépense communale à une trentaine de millions en 1883. Mais, les dépenses facultatives étant entrées dans le compte depuis 1885 et de nouvelles causes de dépenses étant survenues, particulièrement pour le paiement des intérêts des emprunts contractés pour constructions scolaires, la dépense communale remonta brusquement, dépassant 70 millions en 1887, retombant ensuite en 1891 à 66 millions, mais pour remonter encore et atteindre 79 923 000 francs en 1902 (ou même 81 500 000 francs avec l'Algérie, à savoir : 54 608 575 francs de dépenses obligatoires, 26 891 641 francs de dépenses facultatives).

En 1905, d'après les données du ministère, les dépenses communales ont été de 88 305 615 francs.

Il en est autrement des départements, dont le contingent a toujours été inférieur à celui des communes. Il était de 5 412 000 francs en 1855, de 10 143 000 francs en 1869 ; il s'est élevé jusqu'à 17 et 18 millions de 1878 à 1889. Mais la loi du 19 juillet 1889 ayant retiré aux départements la charge des écoles normales primaires ainsi que le revenu des 4 centimes, les départements ont cessé de figurer dans les comptes.

C'est l'État qui a assumé la plus forte charge. En 1855 il ne fournissait que 5 millions sur un total de 29 millions et demi ; en 1869 un peu moins de 10 millions sur 58. Mais, après l'établissement de la gratuité, son contingent s'est élevé tout à coup de 47 millions et demi, en 1881, à 88 millions et demi en 1892. Dès lors il est devenu le plus

gros contribuable de l'enseignement primaire. Après la réforme financière de 1889, son contingent a passé tout à coup de 86 millions en 1889 à 120 millions et demi en 1890 et, montant d'année en année, il était à 182 468 000 francs en 1905 [1]. Les frais de l'enseignement primaire public qui, sous le régime de la loi de 1833, incombaient surtout aux communes, incombent surtout maintenant au Trésor public.

C'est une conséquence de l'organisation qui a élevé les instituteurs au rang de fonctionnaires de l'État.

---

[1] Ces 182 millions et demi sont le chiffre qui figure dans le dernier *Annuaire statistique de la France*. Les renseignements du Ministère de l'instruction publique portent (sans l'Algérie) pour 1905, 172 096 421 francs, et pour 1906, 181 459 839 francs.

NANCY. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie